



ASIPE
Comité de direction

Préavis n° 7/2026

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet :
Budget de fonctionnement 2027

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 14 al. 1 ch. 5 des statuts de l'ASIPE, le Comité de direction vous soumet le budget de fonctionnement pour l'année civile 2027

1. Préambule

Ce budget est le troisième réalisé selon les normes MCH2 et avec l'ERP Abacus. Le bouclage comptable 2025 a permis de bien stabiliser le plan comptable. C'est ce dernier qui a été utilisé comme base de travail pour l'établissement du budget 2027, raison pour laquelle des comparaisons avec le budget 2026 ne sont pas entièrement fiables, dans le domaine de la ventilation des comptes.

Des retards de la part d'un établissement scolaire en particulier ont eu des conséquences dans la répartition des enfants payernois dans les UAPE et donc dans la finalisation des masses salariales pour stabiliser l'offre en lien avec la demande de placements.

Afin de permettre une lecture rapide de l'évolution des coûts totaux de fonctionnement, c'est-à-dire avec les deux politiques publiques scolaires et parascolaires, le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution de ces dernières années au travers des comptes et des budgets.

Année comptable	Montant total du fonctionnement
Comptes 2019	6'419'467.84 CHF
Comptes 2020	6'656'334.50 CHF
Comptes 2021	7'382'148.62 CHF
Comptes 2022	8'767'702.50 CHF
Comptes 2023	9'440'526.03 CHF
Comptes 2024	12'805'830.32 CHF
Comptes 2025	13'774'254,79 CHF
Budget 2026	16'212'966.75 CHF
Budget 2027	19'595'042,52 CHF

Ce présent budget a été transmis aux communes associées afin qu'elles puissent en tenir compte dans le cadre de leur propre budget 2027.

2. Eléments essentiels du budget 2027

Ce chapitre met en évidence les charges importantes (en principe supérieures à 50'000 CHF) par rapport au budget 2026 et/ou aux comptes clôturés afin de simplifier la lecture des enjeux.

La différence entre le budget 2026 et le budget 2027 est de l'ordre de 3,38 millions supplémentaires. Pour rappel, le Conseil intercommunal avait voté le 26 mars 2026 une résolution afin que le budget 2027 soit plafonné à 17 millions.

N°	N° du plan comptable	Remarques	Montants
2.1	2170.06	Il s'agit des intérêts payés sur le crédit de construction voté en juin 2026 par le Conseil intercommunal. Il s'agit à ce stade d'une évaluation, car au moment de rédiger le préavis le plan financier n'a pas encore été finalisé par l'architecte.	300'000 CHF
2.2	2170.12	Une erreur de calcul sur les amortissements a été faite lors du budget 2026. Le montant du budget 2027 est juste comme l'indiquent par ailleurs les comptes 2025, sachant que le bâtiment a été mis en fonction en juillet 2025.	109'170 CHF
2.3	2170.13	Le projet de ce bâtiment scolaire et parascolaire a pris du retard en raison de 11 oppositions. En principe, le bâtiment sera mis en fonction en août 2027. Le plan de financement a été établi avec l'entreprise au printemps 2026. Le loyer est donc plus important pour sa première période d'exploitation.	1'399'500 CHF
2.4	2170.20	Remboursement à la commune de Corcelles d'un amortissement extraordinaire de 1'694'082 CHF réalisé en 2023 et qui sera finalement remboursé par l'ASIPE sur une période de 10 ans, selon les souhaits de la CoFin décision de 2025 avec effet dès le budget 2026.	170'000 CHF
2.5	2170.22	Il s'agit des amortissements de mobilier et autres équipements votés par le Conseil intercommunal (préavis 08/2025) en mars dernier pour équiper le nouveau bâtiment (PEV).	148'299 CHF
2.6	2170.22	A la demande de la Municipalité de Valbroye, le CODIR a accepté de déroger à la pratique actuelle de location des bâtiments scolaires sur la base des charges effectives (loyer payé par l'ASIPE l'année X = charges de la Commune propriétaire l'année X - 2). Pour le PEV exclusivement, le loyer payé par l'ASIPE en 2027 correspond aux charges estimées par Valbroye (intérêts, amortissement, charges d'exploitation). Les charges 2026 du PEV seront traitées par une demande de crédit complémentaire au budget 2026.	950'000 CHF
2.7	2170.50	Il s'agit des amortissements des ANF selon préavis 05/2022. Les premiers amortissements figurent aux comptes 2025, mais pas au budget 2026, car le préavis ANF était toujours en traitement au moment de l'établissement du budget 2026.	74'600 CHF
2.8	2180.02	L'augmentation importante concerne l'engagement d'une aide à l'intégration pour un enfant à besoins particuliers, dont le salaire sera largement subventionné.	99'150 CHF

		Sur recommandation du SAJE, le poste d'intendante a été augmenté par rapport à 2025.	
2.9	2180.04	L'augmentation importante concerne l'engagement d'une aide à l'intégration pour un enfant à besoins particuliers, dont le salaire sera largement subventionné.	79'700 CHF
2.10	2190.01	Une augmentation de l'activité de la bibliothécaire scolaire est prévue en raison de l'augmentation du nombre d'élèves. Son salaire est entièrement pris en charge par l'Etat de Vaud.	15'550 CHF
2.11	2191.00	Avec l'ouverture des trois salles de classe à Chevroux, le budget estimé par HelvéCie est de 176'000 CHF pour l'année scolaire. Une réserve a été mise en raison des changements de flux et risque de devoir prendre des bus supplémentaires. La dernière séance sur ce sujet a eu lieu le 7 juillet.	308'600 CHF
2.12	2193.01	Il s'agit d'une adaptation des coûts des camps scolaires.	46'400 CHF

Le total de ces montants représente 3,53 millions. La différence avec le montant annoncé plus haut est expliqué par le fait que certains postes comptables du budget 2027 sont légèrement inférieurs à 2026.

3. Remarques générales et commentaires

Les explications ci-dessous permettent de comprendre les postes budgétaires les plus importants.

N° du compte	Commentaires
2120.00	Degré primaire EPPC
	RAS
2120.01	Degré primaire EPPG
2120.01 – 3612.0300	Tendance à une augmentation des demandes de dérogation à l'aire de recrutement par les parents. Le montant au budget 2027 est conforme à la pratique constatée pour cet établissement avec les comptes 2025.
2120.02	Degré primaire, Devoirs surveillés Payerne EPPC
2120.02	RAS
2120.03	Degré primaire, Devoirs surveillés Valbroye EPPG
2120.03 – 3010.0700	La masse salariale a été revue à la baisse par rapport aux comptes 2025 ; elle est adaptée aux prestations demandées actuellement.
2120.04	Degré primaire, Sports Scolaires Facultatifs
2120.04	RAS
2120.05	Degré primaire, Devoirs surveillés Payerne EPPG
2120.05	RAS
2130.00	Degré secondaire 1

2130.00 – 3105.0000	La ventilation des charges est différente par rapport au budget 2026, afin d'être en conformité avec MCH2. Il s'agit des frais payés par l'ASIPE pour les promotions, qui se retrouvent au compte 3161.0200 s'agissant de la location de l'aula du GYB.
2130.00 – 3612.0300	
2170.00	Collège Derrière-la-Tour
2170.00 – 3120.0100	Les frais de gaz sont supprimés en raison de la mise en fonction du chauffage à distance en août 2026. Le poste comptable a été créé à ce titre n°3120.0600.
2170.00 – 3120.200	Les frais d'électricité ont été adaptés à la réalité de la consommation en 2025.
2170.00 – 3144.0000	Un montant de 20'000 CHF a été mis en réserve dans le cadre du bâtiment provisoire, afin de faire un cheminement entre DLT et ce nouveau bâtiment.
2170.01	Collège de la Passerelle
2170.01 – 4472.0000	Dans le cadre du projet d'extension de DLT, la destruction de ce bâtiment est prévue à l'horizon 2029. Dès lors, sa valeur comptable résiduelle au bilan est amortie sur trois ans.
2170.02	Collège de la Promenade Moderne
2170.02	RAS
2170.03	Nouveau collège des Rammes
2170.03 – 3144.0000	Des travaux d'entretien sur les stores et la pose d'un part-ballon fera l'objet d'un préavis auprès du Conseil intercommunal.
2170.04	Nouveau collège de Corcelles
2170.04 – 3401.0000	Il s'agit des intérêts du crédit de construction.
2170.06	DLT 2
2170.06 – 3401.0000	Il s'agit des intérêts du crédit d'étude de construction.
2170.10	Bâtiment modulaire des Rammes
2170.10 – 3893.0000	Il s'agit des travaux de l'étage supplémentaire qui avait été mis au budget 2026 sous le poste n°3300.0000 pour un montant de 18'000 CHF. Cette ventilation des comptes permet d'être conforme à MCH2.
2170.11	Bâtiment modulaire de Corcelles
2170.11	RAS
2170.12	Bâtiment modulaire La Promenade du Parc
2170.12 – 3144.0000	Le service informatique a demandé d'installer une climatisation du local informatique en raison des pannes régulières observées durant l'été 2026.
2170.13	Bâtiment modulaire DLT
2170.13	La Municipalité de Payerne a décidé de lever des deux dernières oppositions fin juin. Mi-juillet, le CoDir décidera de la mise en production de ce bâtiment, conformément à la planification du projet par la société ERNE.
2170.13 – 4472.0000	Il s'agit du loyer encaissé via l'UAPE sur les derniers mois de l'année civile 2026.
2170.20	Ancien collège de Corcelles-près-Payerne
2170.20 – 3612.5100	La commune de Corcelles a effectué sur ce bâtiment un amortissement extraordinaire au bouclage de son exercice comptable 2023. Le CoDir a été saisi de la question sur la manière d'en tenir compte pour le remboursement. Ce montant sera, comme indiqué plus haut, remboursé sur 10 ans, la première tranche en 2026 et la dernière en 2035. Afin de bien distinguer le loyer usuel de ce coût extraordinaire, un nouveau compte a été créé dès le budget 2027 pour le bon suivi de ce montant.
2170.21	Bâtiments scolaires de Payerne

2170.21	RAS
2170.22	Bâtiments scolaires de Valbroye
2170.22 – 3160.0000	Le coût est à la hausse en raison de la location de la grande salle pour l'UAPE et de la location de deux salles de classe à Combremont dès août 2025, ainsi que du PEV depuis août 2026.
2170.23	Bâtiments scolaires de Grandcour
2170.23 – 3160.0000	RAS
2170.24	Bâtiment scolaire « En Versoix »
2170.24 – 3160.0000	Le loyer est légèrement à la baisse en 2027, car le contrat a été résilié en raison de l'arrivée en fonction du nouveau site scolaire en août 2027 (PEV et Collège 1905).
2170.30	PPLS
2170.30 - 3160.0000	Il s'agit des loyers des locaux PPLS de Valbroye, ainsi que des charges de location de l'entité régionale PPLS pour la Broye, dont la gestion est confiée à l'AIMLE à Moudon.
2180	Accueil de jour
2180	Voir rubrique n°4 ci-dessous pour l'évolution des EPT.
2180.00	UAPE Croc' Bonheur – Payerne
2180.00	Le budget a été calculé avec 36 places pour le 1 ^{er} semestre et 72 places pour le 2 ^{ème} semestre dans la cadre du nouveau bâtiment provisoire à DLT.
2180.01	UAPE Croc' Banquise - Corcelles
2180.01 – 3010.0000	Le taux de direction a été adapté dès le 1 ^{er} janvier exclusivement en direction en raison de l'augmentation de la capacité à 36 places.
2180.02	UAPE Le P'tit Château – Grandcour
2180.02 – 3010.0200	Un poste d'aide à l'intégration à près de 70% est budgété en raison d'enfants à besoins particuliers. Le salaire est subventionné par l'Etat.
2180.03	UAPE Le P'tit Bosset – Valbroye
2180.03	RAS
2180.04	UAPE Croc' Odile – Payerne
2180.04	RAS
2180.06	UAPE Croc' Vacances – Payerne
2180.06	L'accueil a été calculé sur la base de 36 places.
2180.10	Restaurant scolaire La Détente – Payerne
2180.10	RAS
2180.11	Restaurant scolaire Le Gran' Bosset – Valbroye
2180.11	Cette prestation est reprise sous la gestion du P'tit Bosset.
2190.00	Bibliothèque mixte DLT
2190.00 – 3110.0100	Afin de pouvoir mieux accueillir nos clients et offrir des places de travail avec un certain confort, des nouvelles armoires sont budgétées et seront réutilisées dans l'extension de DLT lors de sa mise en fonction avec la nouvelle bibliothèque.
2190.01	Bibliothèque mixte Valbroye
2190.01	RAS
2191.00	Transports d'élèves ASIPE (EPPC + EPPG + ESPE)
2191.00 – 3130.0100	Les transports quotidiens et spéciaux sont dorénavant dans le même compte, notamment en raison de leur caractéristique obligatoire pour le fonctionnement scolaire et effectués par le même transporteur. Le montant budgété correspond au budget transmis le 8 juillet par HelvéCie et qui tient compte de l'ouverture des 3 salles de classe à Chevroux.

2193.00	Camps scolaires, activités culturelles et sportives EPPC
2193.00	RAS
2193.01	Camps scolaires, activités culturelles et sportives EPPG
2193.01	RAS
2193.02	Camps scolaires, activités culturelles et sportives ESPE
2193.02	RAS
2199.00	Ecole obligatoire, Conseil intercommunal
2199.00 – 3000.0000	La rétribution de la secrétaire du Conseil est intégrée en raison du changement opéré depuis le 1 ^{er} janvier 2026. Une réserve est faite en cas de changement du montant des jetons de présences dans le cadre de la nouvelle législation.
2199.01	Ecole obligatoire, Comité de direction
2199.01 – 3000.0000	Les vacations du CoDir ont été adaptées à la réalité du travail et des séances de CoPil. De plus, en raison de la nouvelle législation, des travaux complémentaires de l'exécutif pourraient avoir lieu en plus du fonctionnement habituel. Le CoDir devra également gérer deux comités de pilotage pour les projets de construction à Corcelles et le crédit d'étude de l'extension de DLT.
2199.02	Ecole obligatoire, CET, Conseil d'établissement
2199.02 – 3130.1200	Le budget a été augmenté afin d'offrir au Conseil d'établissement davantage de possibilités d'activités en faveur des élèves et/ou des parents.
2199.04	Ecole obligatoire, Administration de l'association
2199.04 – 3010.0700	Le nombre d'EPT de l'administration reste à 3,6 EPT Le poste (à 80%) de secrétaire de direction est désormais attribué à 100% à l'administration. En 2026, 20% du poste était prévu pour les UAPE, ce qui ne s'est pas révélé nécessaire.
2199.04 – 3132.0000	Le poste a été augmenté en raison d'un éventuel changement de fiduciaire pour les comptes 2026. De plus, en raison du fait que la protection juridique ne prend pas en charge les coûts liés au droit administratif, une réserve a été mise en cas de besoin de recourir aux services d'un avocat, en particulier suite au recours à la CDAP dans le cadre de l'appel d'offre « transports scolaires ».
2199.05	Ecole obligatoire, Patrouilleurs scolaires
2199.05 – 3010.0700	Une nouvelle patrouilleuse a été engagée en juin 2026 pour le secteur des Rammes.
2199.06	Service financier
2199.06	RAS
2199.09	Ecole obligatoire, Participation des communes
2199.09	RAS
4330.00	Service médical des écoles
4330.00	RAS

4. Explications spécifiques aux UAPE

3010.0000 Pour chaque UAPE, le poste « Salaire direction » englobe le salaire de la direction de l'UAPE et celui de l'adjointe s'il y a en a, ainsi qu'une part du salaire de la directrice générale (0,8 EPT) selon la répartition suivante :

Croc Bonheur : 20%

Croc Banquise : 10%

Petit Château : 10%

Petit Bosset : 20%

Croc Odile : 20%

Pour les structures qui forment, une part du responsable de formation de 5%.

3010.0200 Salaire personnel éducatif :

Comprend également le salaire des aides à l'intégration qui sont actuellement sous contrat, soit occasionnel, soit CDD. Au budget 2026, les aides à l'intégration n'étaient pas dans le budget.

3010.0600 Salaire coordinatrice à l'inclusion : poste divisé en deux, 50% remplaçant-e, 30% coordinateur-trice à l'inclusion.

3105.0000 Denrées alimentaires, frais de repas

Les montants sont déterminés au moyen du tableau ci-dessous. Pour le calcul, le déjeuner et goûter représentent chacun CHF 1.00 par enfant et le repas de midi CHF 7.50.

Alimentation	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	module 1	module 2	module 4/5	module 1	module 2	module 4/5	module 1	module 2	module 4/5	module 1	module 2	module 4/5	module 1	module 2	module 4/5
Nombre de places offertes	24	36	24	24	36	24	12	12	12	36	72	24	24	36	24
Nombre adultes		5			5			3	12		5			5	
Prix	1.00 CHF	7.50 CHF	1.00 CHF	1.00 CHF	7.50 CHF	1.00 CHF	1.00 CHF	7.50 CHF	1.00 CHF	1.00 CHF	7.50 CHF	1.00 CHF	1.00 CHF	7.50 CHF	1.00 CHF
	24.00 CHF	307.50 CHF	24.00 CHF	24.00 CHF	307.50 CHF	24.00 CHF	12.00 CHF	112.50 CHF	24.00 CHF	36.00 CHF	577.50 CHF	24.00 CHF	24.00 CHF	307.50 CHF	24.00 CHF
Total alimentation/ semaine	1 852.50 CHF	12 967.50 CHF													
Total alimentation/année	70 395.00 CHF														

2180.00 CBH (Croc Bonheur)

Une APE a terminé son CFC article 32, changement de classe de 5 à 6

Aide à l'intégration 10%

Aucun changement de taux dans l'équipe.

Calcul pour le passage de 36 à 72 places : 7 mois à 36 places et 5 mois à 72 places, sur la base des salaires de l'équipe actuelle.

2180.01 CBQ (Croc Banquise)

Ajustement du taux de direction de 30 à 50%

Aide à l'intégration 20% au lieu de 60%

2180.02 LPC (Le P'tit Château)

Aide à l'intégration à 60%

Départ d'une personne ASE en classe 6/3, remplacée par une personne en classe 8/20.

3010.0400 Salaire intendante et ménage : comprend le salaire d'une nettoyeuse 9800.- et un poste d'intendance à créer à 20%, soit 2h15 par jour sur 4 jours. Salaire estimé avec une personne non expérimentée, en classe 2/0.

2180.03 LPB (Le P'tit Bosset)

Salaire de directrice à 80%, calculé sur la base de la directrice actuelle. Peut-être plus bas en fonction de la personne engagée.

Personnel éducatif : aide à l'intégration 65% pour augmentation de 54'000 CHF

2180.04 COD (Croc Odile)

Personnel éducatif : augmentation de 68'000 CHF pour aide à l'intégration 75%

Intendante : augmentation de 35% pour la préparation des goûters pour 48 enfants. Auparavant dans les tâches de l'équipe éducative et apprentie, mais prend trop de temps et coûte plus cher si c'est fait par une éducatrice.

L'augmentation des coûts pour les communes est liée à l'évolution de la population et du nombre d'élèves. Les tableaux ci-dessous mettent en évidence ces évolutions par commune depuis 2017. Pour rappel, il ne s'agit que des élèves financés par les communes de l'ASIPE ; les élèves requérants d'asile ou en classe de raccordement sont financés soit par le Canton, soit directement par la commune de domicile de l'élève.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens	Total :
2017	470	2'448	352	9716	268	890						14'144
2018	480	2'479	368	9971	267	929						14'494
2019	492	2'571	362	10072	285	953						14'735
2020	495	2'681	368	10108	302	967						14'921
2021	506	2'722	366	10258	321	987						15'160
2022	522	2'852	387	10382	302	1001	414	3362	487	169	105	19'982
2023	524	2915	377	10577	315	1006	454	3406	525	188	109	20'396
2024	495	3004	384	10802	318	983	468	3435	524	196	109	20'718
2025	487	3129	379	10972	305	970	464	3416	522	-	.	20'644

Tableau 1 : nombre d'habitants par commune entre 2017 et 2025.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne (EPPC)	Payerne (EPPG)	Trey	Grandcour	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens	Total :
2017	40	221	26	869		33	91						1280
2018	41	215	37	894		29	93						1309
2019	45	221	36	911		38	89						1340
2020	50	222	38	910		33	88						1341
2021	48	242	37	611	346	32	96						1412
2022	49	247	42	623	377	23	94	48	305	46	16	5	1875
2023	47	284	37	655	381	25	91	49	337	20	14	5	1945
2024	39	294	39	698	392	26	95	52	314	51	14	6	2020
2025	39	324	41	708	399	19	84	51	320	51	-	-	2036

Tableau 2 : nombre d'élèves du primaire dans les deux établissements par commune entre 2017 et 2025.

	Chevroux	Corcelles-près-Payerne	Missy	Payerne	Trey	Grandcour	ASIEGE	Henniez	Valbroye	Villarzel	Champtauroz	Treytorrens	Total :
2017	9	94	7	309	12	31	136						598
2018	7	85	9	359	15	39	129						643
2019	11	82	11	347	12	35	152						650
2020	11	84	8	346	15	36	145						645
2021	14	84	8	361	12	31	148						658
2022	13	92	14	398	15	30	156*	19	109	18	6	4	718
2023	17	85	18	369	15	35	161*	18	120	14	6	3	700
2024	18	101	19	369	11	45	151*	16	113	17	3	2	714
2025	20	103	21	362	12	48		16	127	17	-	-	726

Tableau 3 : nombre d'élèves du secondaire par commune entre 2017 et 2025.

* Pour indication, il s'agit des chiffres additionnés des 5 communes de l'ASIEGE.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des coûts par habitant et par élève primaire et secondaire. Les coûts pour la partie parascolaire ne figurent pas dans ces montants.

	Primaire		Secondaire	
	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. sec.
Comptes 2018	129.42	1'398.39	48.30	1'439.17
Comptes 2019	133.60	1'445.07	47.75	1'391.07
Comptes 2020	129,14	1'418.95	49.50	1'483.60
Comptes 2021	127.48	1'368.69	47.69	1'445.42
Comptes 2022	139,12	1'476.84	58.24	1'640.91
Comptes 2023	127.40	1'317.04	53.27	1'551.99
Comptes 2024	159.12	1'628.66	59.22	1'718.40
Comptes 2025	180,83	1'833,52	48,91	1'404,54
Budget 2026	218.90	2'234.14	56.35	1'630.94
Budget 2027	288,83	2'928,60	58,98	1'677.00

Sur demande de la Commission des finances (CoFin) en 2025, les tableaux ci-dessous ont été rajoutés aux préavis du budget. Il est capital de rendre attentif le lecteur que ces montants sont difficilement comparables d'une année à l'autre en raison notamment, de l'évolution du Cadre de référence cantonal, de l'évolution des subventions de la FAJE, des subventions de l'OFAS et de la FAJE pour l'aide au démarrage, des revenus des parents, des places disponibles.

Les chiffres ci-dessous concernent uniquement les années civiles complètes d'exploitation.

A noter, pour conclure, que les montants indiqués ci-dessous sont exclusivement les coûts à la charge des communes associées, à savoir sans la participation des parents et des subventions diverses.

	UAPE Croc' Bonheur		UAPE P'tit Château		UAPE Croc' Banquise		UAPC P'tit Bosset		UAPE Croc' Odile	
	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. prim.	C/Hab.	C/élè. prim.
Comptes 2025	7,22 CHF	73,26 CHF	3,05 CHF	30,91 CHF	4,01 CHF	40,69 CHF	7,25 CHF	73,48 CHF	8,68 CHF	88,06 CHF
Budget 2026	10,68 CHF	109,03 CHF	3,68 CHF	37,52 CHF	6,68 CHF	68,22 CHF	8,49 CHF	86,65 CHF	12,40 CHF	126,54 CHF
Budget 2027	11,40 CHF	115,54 CHF	6,32 CHF	64,06 CHF	6,98 CHF	70,77 CHF	9,96 CHF	101,01 CHF	12,50 CHF	126,78 CHF

Le tableau ci-dessous indique les coûts nets pour les communes associées, à savoir les locations de leurs infrastructures scolaires louées à l'ASIPE déduites.

Il s'agit uniquement du **coût net de la politique publique scolaire**, qui subit beaucoup moins de volatilité des coûts en comparaison avec le parascolaire, qui quant à lui, bénéficie de subventions, d'aide au démarrage et est influencé par les revenus des parents.

Années	Chevroux	Corcelles	Grandcour	Missy	Payerne	Trey	Henniez	Valbroye	Villarzel
Comptes 2022	196'715.93 CHF	785'443.53 CHF	333'602.08 CHF	161'376.18 CHF	2'370'288.18 CHF	118'181.97 CHF			
Comptes 2023	182'951.36 CHF	725'526.12 CHF	266'225.42 CHF	144'775.73 CHF	1'960'104.81 CHF	113'114.26 CHF			
Comptes 2024	202'530.00 CHF	1'308'296.23 CHF	446'684.90 CHF	180'012.24 CHF	4'767'904,74 CHF	130'681,12 CHF	214'370,94 CHF	1'455'596,61 CHF	226'687,87 CHF
Comptes 2025	211'480,02 CHF	1'062'725,62 CHF	354'588,19 CHF	191'740,05 CHF	2'803'735,47 CHF	121'761,14 CHF	222'580,18 CHF	968'885,01 CHF	237'309,45 CHF
Budget 2026	252'733.52 CHF	1'049 391.05 CHF	473 910.45 CHF	223'812.53 CHF	3 698 772.64 CHF	163'555.16 CHF	271'083.97 CHF	1 271 274.74 CHF	285'894.27 CHF
Budget 2027	317'137.92 CHF	1'596'184.82 CHF	580'989.63 CHF	287'108.90 CHF	5'414'494.03 CHF	181'848.83 CHF	337'573.59 CHF	784'443.83 CHF	359'423.44 CHF

Le tableau ci-dessous mets en évidence l'augmentation des **coûts nets des communes associées pour l'accueil de jour parascolaire (UAPE)**.

Années	Chevroux	Corcelles	Grandcour	Missy	Payerne	Trey	Henniez	Valbroye	Villarzel
Comptes 2025	32'336,70 CHF	178'283,15 CHF	61'492,75 CHF	23'408,55 CHF	656'619,67 CHF	18'379,80 CHF	29'781,25 CHF	216'195,30 CHF	20'581,45 CHF
Budget 2026	38'466,55 CHF	254'009,90 CHF	84'105,30 CHF	33'685,50 CHF	944'467,45 CHF	25'127,50 CHF	43'018,75 CHF	285'998,65 CHF	44'991,45 CHF
Budget 2027	42'821,30 CHF	311'255,75 CHF	88'400,80 CHF	38'564,60 CHF	1'077'105,10 CHF	24'149,00 CHF	47'609,60 CHF	323'214,60 CHF	50'424,15 CHF

5. Résumé

Le budget 2027 présente une augmentation des charges d'environ CHF 3,38 millions (+20 %) par rapport au budget 2026. Cette évolution s'explique principalement par les adaptations des infrastructures scolaires, la poursuite du développement des prestations d'accueil de jour ainsi que l'intégration de nouvelles charges financières liées aux investissements réalisés.

La principale évolution concerne le domaine des bâtiments scolaires, dont les charges augmentent de près de CHF 2,87 million. Cette progression résulte essentiellement de la mise en exploitation de nouvelles infrastructures scolaires, notamment le bâtiment modulaire DLT, dont le coût annuel est porté à près de CHF 2,1 millions contre CHF 658'000 au budget 2026. Le budget 2027 intègre également les premières charges liées au nouveau collège de Corcelles, ainsi que les intérêts financiers relatifs à plusieurs investissements récents, ainsi que le PEV à Valbroye loué sur 12 mois. À l'inverse, certains postes diminuent, notamment les amortissements du bâtiment modulaire des Rammes, ce qui atténue partiellement la hausse globale.

Le secteur de l'accueil de jour enregistre une augmentation des charges de CHF 263'000 (+6,5 %). Cette évolution est principalement liée au développement de l'offre d'accueil, à l'adaptation des effectifs du personnel éducatif (exclusivement les aides à l'intégration), à la progression des charges salariales et sociales. Cette augmentation est toutefois compensée en grande partie par une progression parallèle des recettes issues des participations des parents et des subventions de la FAJE.

Les charges relatives à la scolarité obligatoire demeurent globalement stables. Les variations observées concernent principalement des ajustements de mobilier scolaire, de matériel pédagogique, des frais d'écologie intercantonaux ainsi que certaines prestations spécifiques en faveur des élèves. Ces adaptations traduisent davantage une réallocation des moyens qu'une augmentation structurelle des dépenses.

Les charges financières poursuivent leur progression en 2027 avec l'augmentation des amortissements et des intérêts passifs résultant des investissements immobiliers réalisés ces dernières années. Cette évolution constitue un effet durable de la politique d'investissement engagée pour répondre à l'augmentation des besoins en infrastructures scolaires.

Dans son ensemble, le budget 2027 traduit la poursuite des investissements nécessaires au développement des infrastructures scolaires et parascolaires, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population scolaire. Les principales variations par rapport au budget 2026 sont concentrées sur les bâtiments scolaires, les charges financières associées et le renforcement des prestations d'accueil de jour.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu	le préavis n° 07/ 2026 du Comité de direction de l'ASIPE
Où	le rapport de la commission chargée d'étudier ce budget
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1 d'approuver le budget de fonctionnement 2027 tel que présenté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 6 juillet 2026.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexes : Budget de fonctionnement 2027 & annexes.

Lexique :

AILA - Aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour

ANF – Affichage numérique frontal (nouvelle génération)

CAD – Chauffage à distance

CDAP – Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal

PPLS – Psychologue, psychomotricien et logopédiste en milieu scolaire

PA – Patrimoine administratif

PEV – Pôle Enfance Valbroye

TBI – Tableau interactif (ancienne génération)

RAC – Classe de raccordement au secondaire

RAS – Rien à signaler.